

Le Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, votre Comité a étudié l'évolution du rôle des cartes de crédit dans l'économie canadienne et a convenu de présenter le présent rapport.

Moins de trois années se sont écoulées depuis le Comité permanent des finances et des affaires économiques a publié son rapport sur les cartes de crédit au Canada, si bien qu'on peut se demander pourquoi cette question fait à nouveau l'objet d'une étude et d'un rapport.

Vraisemblablement, la population estime que les cartes de crédit continuent à poser un problème. D'anciens députés, les commettants de députés actuels et des chroniqueurs ont fait ressortir que les taux des cartes de crédit sont élevés et manquent de souplesse. Ces observateurs et d'autres encore déplorent l'importance croissante que les cartes de crédit prennent dans l'économie et les nombreuses innovations sur le marché des cartes de crédit. Enfin, tous s'entendent pour dire que le calcul des frais d'intérêt est difficile à comprendre, situation à laquelle n'a pas remédié le rapport parlementaire précédent.

Le Comité partage les inquiétudes exprimées et est d'avis qu'il lui appartient d'examiner publiquement les problèmes observés.

Par surcroît, il s'intéresse à d'autres questions de consommation, y compris les innovations éventuelles dans ce domaine. Après tout, il n'y a presque aucun doute que les transferts électroniques de fonds (TEF) constitueront l'essentiel de nos futures transactions financières. Sans prétendre connaître la nature exacte du futur système de transfert électronique de fonds, nous pouvons affirmer que les cartes de crédit sont une étape importante qui nous en rapproche.